

Questions CSE du vendredi 22 septembre 2023

Monsieur le président et monsieur le secrétaire.

Veuillez mettre à l'ordre du jour nos réclamations suivantes, elles sont en débat et non en réponse écrite.

1- Réclamons la communication de l'avancé de la DSP à venir et un calendrier avec les dates butoirs.



2- Réclamons des informations sur les travaux déclarés, un point précis sur le secteur gare avec ses impacts et les travaux à venir prévu pour cet automne et les conditions de travail qui en découlent Des travaux de remise en état de la chaussée sont-ils prévus ?



3- Réclamons un point précis sur la communication de l'avancée du dossier de la sous-traitance. Y-a-t-il un risque d'une sous traitance prolongée avec des appels d'offre à venir. Pourquoi ne pas imposer la tenue SOLEA aux sous-

4- Réclamons un point sur le nombre de service non couverts pour les mois de juillet et août pour notre site propre et pour les différents sous-traitants.
Ont-ils eu des sanctions par rapport au contrat ?

5- Réclamons de connaître le taux d'absence au mois de juillet et août 2023, le taux par service pour la même période.

Quand est-il de l'analyse de la part de la direction ? Comment compte-t-elle réagir ?



6- Réclamons un point sur la prime de parrainage, qui a validé les montants ?

7- Réclamons qu'un groupe de travail soit mis en place pour créer des mesures spécifiques en cas de canicule pour les différents services exposés.

Quand est-il du respect du personnel, à l'heure où les vagues de chaleur vont s'intensifier ?Comment tolère-t-on de laisser sortir des bus avec des problèmes de climatisations

répétitifs et signalés (bus n° 707 signalé 6 fois) ? Est-ce le bon moyen pour favoriser le présentéisme ?



8-Réclamons un point sur l'accident du bus 662.

Comment se fait-il que le pôle formation qui avait émis un avis défavorable pour le conducteur ne soit pas pris en compte. Pourquoi être allé contre cet avis, quel est le coût total des réparations et va-t-il eu des sanctions pour les décideurs ?

diversifier les tâches des services techniques 9-Réclamons que la direction cesse de sur d'autres sites, la direction a -t-elle conscience d'appauvrir notre parc par ses fonctions non prévues dans l'organisation des services concernés?

10-Réclamons un point sur le calendrier social à venir, accord, avenant... Quand est-il?



- 11- Réclamons la communication du nombre de PV fait cet été par le contrôle, les encaissements effectifs qui y sont liés, sommes-nous en avance par rapport aux objectifs, combien d'actions renforcées ont été faites en partenariat avec la police ?
- 12- Réclamons un point sur les bus prévus pour la ligne 13. A quand un vrai confort pour les usagers de cette ligne?



13- Réclamons un point sur l'acquisition des prochains bus. Quand est-il du choix concernant l'achat des prochains véhicules ?



15- Réclamons un point sur les heures supplémentaires arrêtées à la fin août 2023. Combien de salariés ont dépassés le cadre légal des 115 heures prévues par la convention collective?



16- Réclamons un tableau détaillé service par service pour le dépassement des HS en se basant sur le cadre des paliers récemment validés dans l'accord pour les 4 prochaines années.

17-Réclamons de savoir comment la direction compte-t-elle faire pour les 2 % opérationnels demandés dans le cadre de la politique générale de l'entreprise et du groupe TRANSDEV. Comment compte-t-elle mettre son modèle économique en place ? Comment compte-t-elle faire la transition écologique?

18- Réclamons un point sur les recrutements en cours, situation de l'emploi, ambition de la direction.

Quand est-il?

Devons nous continuer à subir au niveau de nos équipes ces mauvais choix récurrents ?



19- Réclamons que la tablette gare centrale soit également paramétré pour le départ pour les lignes bus et pas seulement pour les lignes tramways.



20-Réclamons le positionnement de la direction quant à l'article 1.3121-3 et de son application pour l'ensemble des services de l'entreprise. Application du temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage lorsqu'une tenue de travail est imposée. Quand est-il ?

Pour l'ensemble des représentants FO Pascal METZ